

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 732

20 mars 2012

### SOMMAIRE

Air Invest S.A. ....	35090	Lux Konzern S.à.r.l. ....	35116
Birchco S.à r.l. ....	35117	LVD Property S.A. ....	35117
Cobalto S.A. ....	35136	Lynor's S.à r.l. ....	35113
Codafra S.à r.l. ....	35090	Lyrics Holding S.à r.l. ....	35102
Daleo Investment S.A. ....	35114	Macquarie Global Infrastructure Funds 2 S.à r.l. ....	35126
Fimalac Participations sàrl ....	35132	Malerbetrieb Schmidt & Schneider S.à r.l. .....	35127
Hardstone Property Holdings S.à r.l. ....	35135	Manchioneel Investment Holding S.à r.l. .....	35126
Laboratoires de Biologie Végétale Yves Rocher S.A. ....	35113	Manus S.A., S.P.F. ....	35127
La Grande Blanche S.à r.l. ....	35113	MCP-Kanetix III S.à r.l. ....	35128
L'Aiglon Luxembourg S.A. ....	35099	MCPPE S.à r.l. ....	35131
L'Apiculteur S.à r.l. ....	35099	Melbury JS S.à r.l. ....	35135
L'Apiculteur S.à r.l. ....	35099	MeMaLux Constructions S.à r.l. ....	35127
La Saisiaz Property S.A. ....	35113	Menatlas Lux S.à r.l. ....	35135
Les Intages Property S.A. ....	35114	MESA Consulting S.à r.l. ....	35128
Le Sires Luxembourg S.A. ....	35100	M&G European Property Finance Compa- ny S.à r.l. ....	35126
Le Win Property S.A. ....	35100	Michèle et Serge SCHAUL S.e.n.c. ....	35101
LIB Holdings S.A. ....	35114	Milliken Holding Luxembourg Sàrl ....	35127
Licarca S.A. ....	35114	M.M.R. Fruit S.A. ....	35118
Lion-Intergestion ....	35114	Momentum Private Equity SICAV-SIF ...	35100
Lion/Rally Lux 1 ....	35136	MyKitchen Sàrl ....	35127
Lion/Rally Lux 3 ....	35101	Nolu S.A. ....	35099
Lone Star Capital Investments S.à r.l. ....	35118	Nordest Investments & Opportunities (Lu- xembourg) SA ....	35100
L.S.C. Holding S.A. ....	35090	Northstar Associates ....	35091
Lucbeteiligung AG ....	35114	Proprio S.A. ....	35115
Luxadvise S.A. ....	35117	Swiss Life Participations Luxembourg S.A. .....	35115
Lux Business Management S.à r.l. ....	35116	TK Holding S.A. ....	35115
Luxembourg Invest Properties S. A. ....	35112	TRE International S.A. ....	35136
Luxembourg Selection Fund ....	35090	TRE Investments S.A. ....	35136
Luxestyle S.A. ....	35117		
Luxestyle S.A. SPF ....	35117		
Luxglobal Management S.à r.l. ....	35112		
Luxglobal Services S.à r.l. ....	35112		
Lux Kapitalmarkt Management AG ....	35116		

**Air Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 155.010.

—  
EXTRAIT

Le siège social de la Société a été transféré avec effet au 8 février 2012 à l'adresse suivante:  
8-10, avenue de la Gare  
L-1610 Luxembourg  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2012.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2012019767/15.

(120024278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**L.S.C. Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 155.343.

—  
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clemency, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Référence de publication: 2012019530/10.

(120024437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Codafra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 26.112.700,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 79.824.

—  
En date du 28 juillet 2011, l'Associé Unique a pris la décision suivante:

- Réélection de Manacor (Luxembourg) S.A. au poste de gérant de catégorie A;
- Réélection de Mutua (Luxembourg) S.A. au poste de gérant de catégorie A;
- Réélection de Mme Franca Conti au poste de gérant de catégorie B.

Avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera tenue en 2012 approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Codafra S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signature

Gérant A

Référence de publication: 2012019792/19.

(120024560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Luxembourg Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 96.268.

—  
Est co-opté au Conseil d'Administration à compter du 1<sup>er</sup> février 2012 pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2012:

- M. Martin Baumert, Membre du Conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Devient Président du Conseil d'administration à compter du 1<sup>er</sup> février 2012:

- Mme Alicia Zemanek, Président du conseil d'administration, 33 A avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg

A présenté sa démission avec effet au 1<sup>er</sup> février 2012:

- M. Ralf Schröter, Président, 33A avenue J.F. Kennedy, L.-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Luxembourg SELECTION FUND*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A

Sandra Ehlers / Francesco Molino

*Director / Director*

Référence de publication: 2012019801/19.

(120024604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

**Northstar Associates, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 196.697,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.759.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of December,  
before Maître Leonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Northstar Associates, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 134.759, having a share capital of EUR 196,797.- (one hundred ninety-six thousand seven hundred ninety-seven Euro) (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg, dated December 14, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on January 25, 2008 under the number 204. The articles of association of the Company have been amended the most recently pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated April 16, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 9, 2008 under the number 1684.

There appeared:

Godfrey Road Associates I Ltd, a company limited by shares incorporated under the laws of the British Virgin Islands having its registered office c/o Citco B.V.I. Limited, at Wickhams Cay, P.O. Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered under number 1432586 at the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands,

here represented by Mr. Jean-Paul SCHMIT, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on December 29, 2011;

Godfrey Road Associates I LLC, a limited liability company incorporated in Delaware having its registered office c/o Capitol Services, Inc., at 1675 South State Street, Suite B, Dover, DE 19901, and registered under number 4407601 at the State of Delaware's Division of Corporations,

here represented by Mr. Jean-Paul SCHMIT, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on December 29, 2011;

MK Godfrey Road Associates I LLC, a limited liability company, incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office c/o Capitol Services, Inc., at 1675 South State Street, Suite B, Dover, DE 19901, and registered under number 4407585 at the State of Delaware's Division of Corporations, Jean-Paul SCHMIT, employee

here represented by Mr. Jean-Paul SCHMIT, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on December 29, 2011;

Park Ave Westbridge SLP I LP, an exempted Limited Partnership, incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Washington Mall West, 7 Reid Street Hamilton HM11, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 41051;

here represented by Mr. Jean-Paul SCHMIT, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on December 29, 2011,

being referred thereto as the Shareholders.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That 196,497 (one hundred ninety-six thousand four hundred ninetyseven) Class A shares subdivided into 28,071 (twenty-eight thousand seventyone) Sub-Class A1 shares, 28,071 (twenty-eight thousand seventy-one) Sub-Class A2 shares, 28,071 (twenty-eight thousand seventy-one) Sub-Class A3 shares, 28,071 (twenty-eight thousand seventy-one)

Sub-Class A4 shares, 28,071 (twenty-eight thousand seventy-one) Sub-Class A5 shares, 28,071 (twenty-eight thousand seventy-one) Sub-Class A6 shares, and 28,071 (twenty-eight thousand seventy-one) Sub-Class A7 shares and 300 (three hundred) Class B shares subdivided into 100 (one hundred) Sub-Class B1 shares, 100 (one hundred) Sub-Class B2 shares, 100 (one hundred) Sub-Class B3 shares, having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, representing the entirety of the voting share capital of the Company of EUR 196,797.- (one hundred ninety-six thousand seven hundred ninety-seven Euro) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. (i) Reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 100.- (one hundred Euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 196,797.- (one hundred ninety-six thousand seven hundred ninety-seven Euro), represented by 196,497 (one hundred ninety-six thousand four hundred ninety-seven) Class A shares subdivided into 28,071 (twenty-eight thousand seventy-one) Sub-Class A1 shares, 28,071 (twenty-eight thousand seventy-one) Sub-Class A2 shares, 28,071 (twenty-eight thousand seventy-one) Sub-Class A3 shares, 28,071 (twenty-eight thousand seventy-one) Sub-Class A4 shares, 28,071 (twenty-eight thousand seventy-one) Sub-Class A5 shares, 28,071 (twenty-eight thousand seventy-one) Sub-Class A6 shares, and 28,071 (twenty-eight thousand seventy-one) Sub-Class A7 shares and 300 (three hundred) Class B shares subdivided into 100 (one hundred) Sub-Class B1 shares, 100 (one hundred) Sub-Class B2 shares, and 100 (one hundred) Sub-Class B3 shares, having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each to EUR 196,697.- (one hundred ninety-six thousand six hundred ninety-seven Euro), by way of cancellation of 100 (one hundred) Sub-Class B3 shares, having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, with reimbursement in kind and in cash to Park Ave Westbridge SLP I LP; (ii) approval of the redemption price in an amount of EUR 3,080,074.- (three million eighty thousand seventy-four Euro) as determined by the board of managers of the Company in accordance with article 8 of the Company's articles (the Articles) it is being understood that Park Ave Westbridge SLP I LP's rights of dividend with respect to all the Sub-Class B1 shares and Sub-Class B2 shares representing 0.25% of the sums available for distribution following the repayment by the Company's subsidiary to the Company of an amount of EUR 3,136,074.- (three million one hundred thirty-six thousand seventy-four Euro) corresponding to the profit generated on its class B shares less an amount of EUR 48,381.- (forty-eight thousand three hundred eighty-one Euro) as accrued expenses (the Net Profit), in accordance with article 17 of the Articles will be waived by Park Ave Westbridge SLP I LP (the Waiver) and (iii) approval of the Waiver by the Shareholders and Park Ave Westbridge SLP I LP;

3. Subsequent amendment to article 6 of the Articles in order to reflect the above changes adopted under item 2. above;

4. Amendment to article 8 of the Articles;

5. Amendment to article 17 of the Articles;

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. (each an Authorized Representative), each acting individually under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

7. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions unanimously:

*First Resolution:*

The entirety of the corporate share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance to the Meeting.

*Second Resolution:*

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 100.- (one hundred Euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 196,797.- (one hundred ninety-six thousand seven hundred ninety-seven Euro), represented by 196,497 (one hundred ninety-six thousand four hundred ninety-seven) Class A shares subdivided into 28,071 (twenty-eight thousand seventy-one) Class A1 shares, 28,071 (twenty-eight thousand seventy-one) Class A2 shares, 28,071 (twenty-eight thousand seventy-one) Class A3 shares, 28,071 (twenty-eight thousand seventy-one) Class A4 shares, 28,071 (twenty-eight thousand seventy-one) Class A5 shares, 28,071 (twenty-eight thousand seventy-one) Class A6 shares, and 28,071 (twenty-eight thousand seventy-one) Class A7 shares and 300 (three hundred) Class B shares subdivided into 100 (one hundred) Class B1 shares, 100 (one hundred) Class B2 shares, 100 (one hundred) Class B3 shares, having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each to EUR 196,697.- (one hundred ninety-six thousand six hundred ninety-seven Euro), by way of cancellation of 100 (one hundred) Class B3 shares, having a par value of EUR 1.- (one Euro) each, with reimbursement in kind and in cash to Park Ave Westbridge SLP I LP in an amount of EUR 3,080,074.- (three million eighty thousand seventy-four Euro), corresponding to the redemption price determined by the board of managers of the Company and calculated as per article 8 of the Articles, consisting of (i) a receivable in an amount of EUR 3,079,974.- (three million seventy-nine thousand nine hundred seventy-

four Euro) (the Receivable) that the Company has against Park Ave Westbridge SLP I LP and (ii) an amount of EUR 100.- (one hundred Euro) in cash. The Shareholders note that the Receivable will be extinguished by way of a confusion for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

The Shareholders acknowledge that the redemption price has been determined by the board of managers of the Company under the undertaking that the Park Ave Westbridge SLP I LP's rights of dividend with respect to all the Sub-Class B1 shares and Sub-Class B2 shares representing 0.25% of the sums available for distribution following the repayment by the Company's subsidiary to the Company of the Net Profit, in accordance with article 17 of the Articles will be waived by Park Ave Westbridge SLP I LP. In relation with the above, Park Ave Westbridge SLP I LP, prenamed, represented as mentioned above, hereby waives its rights of dividend with respect to all the Sub-Class B1 shares and Sub-Class B2 shares representing 0.25% of the sums available for distribution following the repayment by the Company's subsidiary to the Company of the Net Profit, in accordance with article 17 of the Articles and such waiver being approved by the Shareholders.

*Third Resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The capital is set at EUR 196,697.- (one hundred ninety-six thousand six hundred ninety-seven Euro) divided into 196,497 (one hundred ninety-six thousand four hundred ninety-seven) Class A shares subdivided into 28,071 (twenty-eight thousand seventy-one) Sub-Class A1 shares, 28,071 (twenty-eight thousand seventy-one) Sub-Class A2 shares, 28,071 (twenty-eight thousand seventy-one) Sub-Class A3 shares, 28,071 (twenty-eight thousand seventy-one) Sub-Class A4 shares, 28,071 (twenty-eight thousand seventy-one) Sub-Class A5 shares, 28,071 (twenty-eight thousand seventy-one) Sub-Class A6 shares, and 28,071 (twenty-eight thousand seventy-one) Sub-Class A7 shares and 200 (two hundred) Class B shares subdivided into 100 (one hundred) Sub-Class B1 shares, and 100 (one hundred) Sub-Class B2 shares, with a nominal value of EUR 1. (one euro) each, all being fully paid-up.”

*Fourth Resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend article 8 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8.** Each Class A share and each Class B share carries one vote at all meetings of partners. Each Class A share and each Class B share entitles to a fraction of the corporate assets profits and dividends in accordance with article 17 of these Articles.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law, these articles of association and the following priorities.

Within the Class A shares, Sub-Class A7 shares shall be redeemed in priority to all other Sub-Classes of shares. Thereafter, Sub-Class A6 shares, Sub-Class A5 shares, Sub-Class A4 shares, Sub-Class A3 shares, Sub-Class A2 shares and Sub-Class A1 shares shall be redeemed in that order.

Within the Class B shares, Sub-Class B2 shares shall be redeemed in priority to all other Sub-Classes of shares and thereafter, Sub-Class B1 shares.

All redemptions shall be made on a pro rata basis in proportion to the respective numbers of shares of the relevant Class or Sub-Class held by each partner at the relevant time.

There shall be paid on the redemption of each share such amount as the managers shall determine, provided that such amount (i) shall be limited to and made by using sums available for distribution in accordance with the law and (ii) shall not be less than the aggregate of the nominal value of such share and the amount of any dividends or other distributions which have been declared or accrued in respect of such Class of shares or Sub-Class of shares, as applicable, but have not been paid, including for the avoidance of doubt or other distributions have been received by the Company and have not previously been distributed to the respective Class of shares or Sub-Class of Shares, as applicable.

Such amount shall at that time become a debt due from and immediately payable by the Company to the partner of such Class of shares or Sub-Class of shares.

Any Class of shares or Sub-Class of shares redeemed pursuant to the above mentioned provisions shall immediately be cancelled and the capital of the Company shall be redeemed accordingly.”

*Fifth Resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend article 17 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The managers shall apply the following distribution policies:

(a) Payment of dividends and other distributions on account of Class A shares shall only be made out of assets available further to a payment of dividends or other distributions received by the Company on account of the Class A shares held in Northstar Associates Hotel Corporation.

The allocation between the Sub-Classes A shares shall be as follows:

The holders of the Sub-Class A1 shares shall be entitled to 0.10% of the dividends and distributions of the Class A shares;

The holders of the Sub-Class A2 shares shall be entitled to 0.15% of the dividends and distributions of the Class A shares;

The holders of the Sub-Class A3 shares shall be entitled to 0.20% of the dividends and distributions of the Class A shares;

The holders of the Sub-Class A4 shares shall be entitled to 0.25% of the dividends and distributions of the Class A shares;

The holders of the Sub-Class A5 shares shall be entitled to 0.30% of the dividends and distributions of the Class A shares;

The holders of the Sub-Class A6 shares shall be entitled to 0.35% of the dividends and distributions of the Class A shares;

The holders of the Sub-Class A7 shares shall be entitled to receive any percentage of the dividends and distributions of the Class A shares not allocated to another Sub-Class of the Class A shares.

If and after the redemption of the Sub-Class A7, the rights allocated to such Sub-Class shall be allocated to the immediate preceding Sub-Class of Class A shares that are outstanding and the same rule shall be apply thereafter up to the last Sub-Class outstanding.

(b) Payment of dividends and other distributions on account of Class B shares shall only be made out of assets available further to a payment of dividends or other distributions received by the Company on account of the Class B shares held in Northstar Associates Hotel Corporation.

The allocation between the Sub-Classes B shares shall be as follows:

The holders of the Sub-Class B1 shares shall be entitled to 0.10% of the dividends and distributions of the class B shares.

The holders of the Sub-Class B2 shares shall be entitled to receive any percentage of the dividends and distributions of the Class B shares not allocated to another Sub-Class of the Class B shares.

If and after redemption of the Sub-Class B2, the rights allocated to such Sub-Class shall be allocated to the immediate preceding Sub-Class of Class B shares that are outstanding and the same rule shall be apply thereafter up to the last Sub-Class outstanding.

For all purposes, the determination of the origin of the dividends and other distributions shall be in the sole discretion of the managers, acting reasonably, and shall be final and binding on all partners of the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.”

*Sixth Resolution:*

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any Authorized Representative, each individually under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand and eight hundred euros (EUR 3,800.00).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed the present deed together with the notary.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente décembre,

par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Northstar Associates, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 134.759, ayant un capital social de EUR 196,797.- (cent quatre-vingt seize mille sept cent quatre-vingt dix-sept Euro) (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg, du 14 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 25 janvier 2008 sous le numéro 204. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 16 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 9 juillet 2008 sous le numéro 1684.

Ont comparu:

Godfrey Road Associates I Ltd, une company limited by shares organisée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au c/o Citco B.V.I. Limited, Wickhams Cay, boîte postale 662, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1432586,

ici représenté par M. Jean-Paul SCHMIT, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 décembre 2011;

Godfrey Road Associates I LLC, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Delaware, ayant son siège social au c/o Capitol Services, Inc., 1675 South State Street, Suite B, Dover, DE 19901, immatriculée au Division of Corporations de l'État de Delaware sous le numéro 4407601,

ici représenté par M. Jean-Paul SCHMIT, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 décembre 2011;

MK Godfrey Road Associates I LLC, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Delaware, ayant son siège social au c/o Capitol Services, Inc., 1675 South State Street, Suite B, Dover, DE 19901, immatriculée au Division of Corporations de l'État de Delaware sous le numéro 4407585,

ici représenté par M. Jean-Paul SCHMIT, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 décembre 2011;

Park Ave Westbridge SLP I LP, une exempted limited partnership organisée selon les lois de Bermuda, ayant son siège social au Washington Mall West, 7 Reid Street Hamilton HM11, Bermuda, immatriculée au Registrar of Companies de Bermuda sous le numéro 41051,

ici représenté par M. Jean-Paul SCHMIT, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 décembre 2011;

ci-dessous les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes, ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble aux formalités d'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que, 196.497 (cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quatre-vingtdix-sept) parts sociales de Sous-Classe A sous-divisées en 28.071 (vingt-huit mille soixante et onze) parts sociales de Sous-Classe A1, 28.071 (vingt-huit mille soixante et onze) parts sociales de Sous-Classe A2, 28.071 (vingt-huit mille soixante et onze) parts sociales de Sous-Classe A3, 28.071 (vingt-huit mille soixante et onze) parts sociales de Sous-Classe A4, 28.071 (vingt-huit mille soixante et onze) parts sociales de Sous-Classe A5, 28.071 (vingt-huit mille soixante et onze) parts sociales de Sous-Classe A6, 28.071 (vingt-huit mille soixante et onze) parts sociales de Sous-Classe A7 et 300 (trois cents) parts sociales de Classe B sous-divisées en 100 (cent) parts sociales de Sous-Classe B1, 100 (cent) parts sociales de Sous-Classe B2, 100 (cent) parts sociales de Sous-Classe B3, ayant une valeur nominale de EUR 1,-(un Euro) chacune, représentant l'entièreté du capital social votant de la Société d'un montant de EUR 196,797.- (cent quatre-vingt seize mille sept cent quatre-vingt dix-sept Euro) sont dûment représentées à cette Assemblée, laquelle est partant régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1 Renonciation aux formalités de convocation;

2 (i) Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 100.- (cent Euro) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 196,797.- (cent quatre-vingt seize mille sept cent quatre-vingt dix-sept Euro), représenté par 196.497 (cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quatre-vingtdix-sept) parts sociales de Classe A sous-divisées en 28.071 (vingt-huit mille soixante et onze) parts sociales de Sous-Classe A1, 28.071 (vingt-huit mille soixante et onze) parts sociales de Sous-Classe A2, 28.071 (vingt-huit mille soixante et onze) parts sociales de Sous-Classe A3, 28.071 (vingt-huit mille soixante et onze) parts sociales de Sous-Classe A4, 28.071 (vingt-huit mille soixante et onze)

parts sociales de Sous-Classe A5, 28.071 (vingt-huit mille soixante et onze) parts sociales de Sous-Classe A6, 28.071 (vingt-huit mille soixante et onze) parts sociales de Sous-Classe A7 et 300 (trois cents) parts sociales de Classe B sous-divisées en 100 (cent) parts sociales de Sous-Classe B1, 100 (cent) parts sociales de Sous-Classe B2, 100 (cent) parts sociales de Sous-Classe B3, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune à EUR 196.697,- (cent quatre-vingt seize mille six cent quatre-vingt dix-sept Euro), par l'annulation de 100 (cent) parts sociales de Sous-Classe B3 ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, avec remboursement en nature et en numéraire de Park Ave Westbridge SLP I LP; (ii) approbation du prix de rachat à un montant de EUR 3.080.074,- (trois million quatre-vingt mille soixante quatorze Euro) comme déterminé par le conseil de gérance de la Société en vertu de l'article 8 des statuts de la Société (les Statuts), étant compris que les droits aux dividendes de Park Ave Westbridge SLP I LP alloués à toutes les parts sociales de Sous-Classe B1 et les parts sociales de Sous-Classe B2, représentant 0,25% des actifs disponibles pour distribution suivant le paiement à la Société par la filiale de la Société d'un montant de EUR 3.136.074,- (trois million cent trente six mille soixante quatorze Euro), correspondant aux actifs générés des parts sociales de la classe B réduit d'un montant de EUR 48.381,- (quarante-huit mille trois cent quatre-vingt un Euro) de frais accumulés (le Bénéfice Net), en vertu de l'article 17 des Statuts, seront renoncés par Park Ave Westbridge SLP I LP (la Renonciation) et (iii) approbation de la Renonciation par les Associés et Park Ave Westbridge SLP I LP;

3 Modification subséquente de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus adoptées dans le point 2. ci-dessus;

4 Modification de l'article 8 des Statuts;

5 Modification de l'article 17 des Statuts;

6 Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société et à tout employé de Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société aux modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société;

7 Divers.

III. Que les Associés ont pris unanimement les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'entièreté du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux convocations, les Associés représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, lequel leur a été communiqué à l'avance.

*Deuxième résolution:*

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 100,- (cent Euro) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 196.797,- (cent quatre-vingt seize mille sept cent quatre-vingt dix-sept Euro), représenté par 196.497 (cent quatre-vingtseize mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales de Classe A sous-divisées en 28.071 (vingt-huit mille soixante et onze) parts sociales de Sous-Classe A1, 28.071 (vingt-huit mille soixante et onze) parts sociales de Sous-Classe A2, 28.071 (vingt-huit mille soixante et onze) parts sociales de Sous-Classe A3, 28.071 (vingt-huit mille soixante et onze) parts sociales de Sous-Classe A4, 28.071 (vingt-huit mille soixante et onze) parts sociales de Sous-Classe A5, 28.071 (vingt-huit mille soixante et onze) parts sociales de Sous-Classe A6, 28.071 (vingt-huit mille soixante et onze) parts sociales de Sous-Classe A7 et 300 (trois cents) parts sociales de Classe B sous-divisées en 100 (cent) parts sociales de Sous-Classe B1, 100 (cent) parts sociales de Sous-Classe B2, 100 (cent) parts sociales de Sous-Classe B3, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune à EUR 196.697,- (cent quatre-vingt seize mille six cent quatre-vingt dix-sept Euro), par l'annulation de 100 (cent) parts sociales de Sous-Classe B3 ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, avec remboursement en numéraire et en nature de Park Ave Westbridge SLP I LP à un montant de EUR 3.080.074,- (trois million quatre-vingt mille soixante quatorze Euro), correspondant au prix de rachat déterminé par le conseil de gérance de la Société et calculé en vertu de l'article 8 des Statuts, consistant en (i) une créance d'un montant de EUR 3.079.974,- (trois million soixante dix-neuf mille neuf cent soixante quatorze Euro) (la Créance) que la Société possède contre Park Ave Westbridge SLP I LP et (ii) un montant de EUR 100,- (cent Euro) en numéraire. Les Associés notent que la Créance sera éteinte par voie de confusion conformément et pour les besoins de l'article 1300 du code civil Luxembourgeois.

Les Associés prennent note que le prix de rachat a été déterminé par le conseil de gérance de la Société en sachant que les droits aux dividendes de Park Ave Westbridge SLP I LP alloués à toutes les parts sociales de Sous-Classe B1 et les parts sociales de Sous-Classe B2, représentant 0,25% des sommes disponibles pour distribution suivant le paiement à la Société par la filiale de la Société du Bénéfice Net, en vertu de l'article 17 des Statuts, seront renoncés par Park Ave Westbridge SLP I LP. En conséquence de ce qui précède, Park Ave Westbridge SLP I LP, prénommé et représenté comme mentionné ci-dessus, renonce par la présente ses droits aux dividendes de Park Ave Westbridge SLP I LP alloués à toutes les parts sociales de Sous-Classe B1 et les parts sociales de Sous-Classe B2, représentant 0,25% des sommes disponibles pour distribution suivant le paiement à la Société par la filiale de la Société du Bénéfice Net, en vertu de l'article 17 des Statuts, et cette renonciation est approuvée par les Associés.

*Troisième Résolution:*

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital est fixé à EUR 196.697,- (cent quatre-vingt-seize mille sept cent quatre-vingt-dix-sept Euro) divisé en 196.497 (cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales de Classe A sous-divisées en 28.071 (vingt-huit mille soixante et onze) parts sociales de Classe A1, 28.071 (vingt-huit mille soixante et onze) parts sociales de Classe A2, 28.071 (vingt-huit mille soixante et onze) parts sociales de Classe A3, 28.071 (vingt-huit mille soixante et onze) parts sociales de Classe A4, 28.071 (vingt-huit mille soixante et onze) parts sociales de Classe A5, 28.071 (vingt-huit mille soixante et onze) parts sociales de Classe A6, 28.071 (vingt-huit mille soixante et onze) parts sociales de Classe A7 et 300 (trois cents) parts sociales de Classe B sous-divisées en 100 (cent) parts sociales de Classe B1 et 100 (cent) parts sociales de Classe B2, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, chacune intégralement libéré.»

*Quatrième résolution:*

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 8 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Chaque part sociale de Classe A et de Classe B donne droit à un droit de vote à toutes les assemblées d'actionnaires. Chaque part sociale de Classe A et de Classe B donne droit à une fraction des profits de la Société ainsi qu'à des dividendes dans le respect des dispositions de l'article 17 des présents Statuts.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales en accord avec les dispositions légales, ces Statuts et les priorités suivantes.

A l'intérieur des parts sociales de Classe A, les parts sociales de la Sous-Classe A7 devront être rachetées en priorité par rapport à l'ensemble des autres Sous-Classes. Par la suite, devront être rachetées, dans l'ordre ci-après défini, les parts sociales de la Sous-Classe A6, les parts sociales de la Sous-Classe A5, les parts sociales de la Sous-Classe A4, les parts sociales de la Sous-Classe A3, les parts sociales de la Sous-Classe A2 et les parts sociales de la Sous-Classe A1.

A l'intérieur des parts sociales de Classe B, les parts sociales de la Sous-Classe B2 devront être rachetées en priorité par rapport à l'ensemble des autres Sous-Classes et par la suite les parts sociales de la Sous-Classe B1.

Tout rachat devra être fait proportionnellement au nombre de parts sociales de la Classe ou Sous-Classe en question détenu respectivement par chacun des actionnaires à la date utile.

Il devra être payé, au rachat de chaque part sociale un montant devant être défini par les gérants, étant entendu que ce montant (i) devra être limité aux sommes disponibles et déterminé en utilisant les sommes disponibles pour la distribution en accord avec la loi et (ii) ne devra être inférieur ni à l'agrégat de la valeur nominal de cette part sociale, ni au montant de toute dividende ou autre distribution déclarées ou mises à la charges relativement à la Classe ou Sous-Classe de parts sociales visée, le cas échéant, mais n'ayant pas été payées, y compris, pour éviter toute confusion, toute autre distribution reçue par la Société n'ayant pas préalablement été distribuée aux parts sociales de la Classe ou Sous-Classe respective, le cas échéant.

Ce montant devient à cet instant une dette due et immédiatement payable par la Société aux actionnaires de cette Classe de parts sociales ou Sous-Classe de parts sociales.

Toute Classe de parts sociales ou toute Sous-Classe de parts sociales rachetée en vertu des dispositions mentionnées ci-dessus devra être immédiatement annulée et le capital de la Société devra être réduit en conséquence.»

*Cinquième résolution:*

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 17 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Les gérants devront appliquer les principes de distribution suivants:

(a) Le paiement de dividendes et autres distributions d'actifs alloués aux parts sociales de Classe A ne devra pas être fait au-delà des actifs disponibles suites à un paiement de dividendes ou autres distributions reçu par la Société en raison de la détention d'actions de Classe A dans Northstar Associates Hotel Corporation.

L'allocation aux différentes parts sociales des Sous-Classes A devra se faire comme suit:

Les détenteurs de parts sociales de la Sous-Classe A1 auront droit à l'allocation de 0,10% des dividendes et distributions alloués aux parts sociales de Classe A;

Les détenteurs de parts sociales de la Sous-Classe A2 auront droit à l'allocation de 0,15% des dividendes et distributions alloués aux parts sociales de Classe A;

Les détenteurs de parts sociales de la Sous-Classe A3 auront droit à l'allocation de 0,20% des dividendes et distributions alloués aux parts sociales de Classe A;

Les détenteurs de parts sociales de la Sous-Classe A4 auront droit à l'allocation de 0,25% des dividendes et distributions alloués aux parts sociales de Classe A;

Les détenteurs de parts sociales de la Sous-Classe A5 auront droit à l'allocation de 0,30% des dividendes et distributions alloués aux parts sociales de Classe A;

Les détenteurs de parts sociales de la Sous-Classe A6 auront droit à l'allocation de 0,35% des dividendes et distributions alloués aux parts sociales de Classe A; et

Les détenteurs de parts sociales de la Sous-Classe A7 auront droit à l'allocation du pourcentage résiduel des dividendes et distributions alloués aux parts sociales de Classe A et non alloués aux autres Sous-Classes des parts sociales de Classe A.

En cas de rachat des parts sociales de la Sous-Classe A7, les droits alloués à cette Sous-Classe devront être alloués à la Sous-Classe de parts sociales de Classe A restante la précédant immédiatement. La même règle devra s'appliquer par la suite jusqu'à la dernière Sous-Classe restante.

(b) Le paiement de dividendes et autres distributions d'actifs alloués aux parts sociales de Classe B ne devra pas être fait au-delà des actifs disponibles suites à un paiement de dividendes ou autres distributions reçu par la Société en raison de la détention d'actions de Classe B dans Northstar Associates Hotel Corporation.

L'allocation aux différentes parts sociales des Sous-Classes B devra se faire comme suit:

Les détenteurs de parts sociales de la Sous-Classe B1 auront droit à l'allocation de 0,10% des dividendes et distributions alloués aux parts sociales de Classe B; et

Les détenteurs de parts sociales de la Sous-Classe B2 auront droit à l'allocation du pourcentage résiduel des dividendes et distributions alloués aux parts sociales de Classe B et non alloués aux autres Sous-Classes des parts sociales de Classe B.

En cas de rachat des parts sociales de la Sous-Classe B2, les droits alloués à cette Sous-Classe devront être alloués à la Sous-Classe de parts sociales de Classe B restante la précédant immédiatement. La même règle devra s'appliquer par la suite jusqu'à la dernière Sous-Classe restante.

A cet effet, la détermination de l'origine des dividendes et des autres distributions sera de la seule discrétion des gérants, agissant de manière raisonnable, sera définitive et liera l'ensemble des actionnaires de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.»

#### *Sixième résolution:*

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est estimé approximativement à la somme de trois mille huit cents euros (EUR 3.800,00).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2012. Relation: LAC/2012/494. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur (signé): Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Référence de publication: 2012014871/444.

(120017643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

---

**Nolu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 155.317.

---

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012019589/14.

(120024148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**L'Aiglon Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 117.223.

---

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 janvier 2012*

Est nommé président du conseil d'administration, la durée de son mandat sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles:

- Monsieur Marc VANHELLEMONT, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019531/13.

(120024176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**L'Apiculteur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 61.243,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 126.357.

---

- L'adresse actuelle de Monsieur Alexandre QUIRICI, gérant A et associé de la Société est située 20A, Philimore Gardens, GB-W87QE Londres.

- L'adresse actuelle de Monsieur Thierry LETRILLIART, gérant A et associé de la Société est située 9, Abottsbury Road, GB-W148EH Londres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019532/13.

(120024368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**L'Apiculteur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 126.357.

---

Dépôt des comptes annuels au 30 avril 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019533/9.

(120024369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Momentum Private Equity SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 133.897.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le vendredi 20 janvier 2012*

L'assemblée extraordinaire des actionnaires a:

Décidé d'élire Monsieur Andries Lodevickus Kotzee né le 31 mai 1975 à , demeurant professionnellement à 6 Merchant Place, Corner of Fredman Drive and Gwen Lane, Sandton, 2196, Afrique du Sud.

- en tant qu'administrateur de la société susmentionnée avec effet au 20 janvier 2012 jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes au 30 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2012.

Momentum Private Equity SICAV-SIF

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Grigore Bobina

*Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2012020277/20.

(120025515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

**Le Sires Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 71.269.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012019534/10.

(120023973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Nordest Investments & Opportunities (Luxembourg) SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.184.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2012.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2012019591/14.

(120024417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Le Win Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 127.478.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 janvier 2012*

Est nommé président du conseil d'administration, la durée de son mandat sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles:

- Monsieur Marc VANHELLEMONT, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019535/13.

(120024175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

**Lion/Rally Lux 3, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 5.330.805,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012019538/12.

(120023971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

**Michèle et Serge SCHAUL S.e.n.c., Société en nom collectif.**

Siège social: L-4550 Oberkorn, 6, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 11.644.

L'an deux mille onze, le huit juin.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

**ONT COMPARU:**

1.- La société en nom collectif «Georges SCHAUL-Serge SCHAUL S.e.n.c.», avec siège social à L-4607 Differdange, 51 rue de Lasauvage, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph KERSCHEN, alors de résidence à Differdange, en date du 28 septembre 1973, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 203 du 16 novembre 1973, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 11.644,

ici représentée par son gérant:

- Monsieur Serge SCHAUL, demeurant à L-4550 Differdange, 6 rue de l'Eau,

2.- Monsieur Serge SCHAUL, prèdit, agissant en son nom personnel.

3.- Madame Michèle LEHNERS, demeurant à L-4550 Differdange, 6 rue de l'Eau.

4.- Monsieur Pierre AZZERI, demeurant à L-3815 Schifflange, 6 rue Belle-Vue.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter leurs déclarations comme suit:

Les parts sociales de la société "Georges SCHAUL – Serge SCHAUL S.e.n.c", se trouvent actuellement réparties comme suit

1.- Monsieur Serge SCHAUL, prèdit, . . . . .	135 parts
2.- Madame Michèle LEHNERS, prèdit, . . . . .	15 parts
<b>TOTAL: CENT CINQUANTE PARTS SOCIALES . . . . .</b>	<b>150 parts</b>

Par les présentes, Monsieur Serge SCHAUL, prènommé, déclare céder et transporter ceci avec l'accord exprès et formel de son épouse Madame Michèle LEHNERS, prèdite, vingt (20) PARTS SOCIALES qu'il détient dans la prèdite société à Monsieur Pierre AZZERI, prèdit, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de deux cent mille euros (EUR 200.000,-), somme que le cédant déclare avoir reçu du cessionnaire, avant la passation des présentes directement et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont il en donne quittance titre et décharge pour solde.

La société "Georges SCHAUL – Serge SCHAUL S.e.n.c", prènommée et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter la cession ci-avant mentionnée conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital de la société "Georges SCHAUL – Serge SCHAUL S.e.n.c", se trouve réparti de la manière suivante:

1.- Monsieur Serge SCHAUL, prèdit, . . . . .	115 parts
2.- Madame Michèle LEHNERS, prèdit, . . . . .	15 parts
3.- Monsieur Pierre AZZERI, prèdit, . . . . .	20 parts
<b>TOTAL: CENT CINQUANTE PARTS SOCIALES . . . . .</b>	<b>150 parts</b>

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant même les associés représentant l'intégralité du capital social ont déclarés vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société et de modifier par conséquent l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination «Michèle et Serge SCHAUL S.e.n.c.».

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société et de modifier par conséquent l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Oberkorn»

(Le reste sans changement.)

L'adresse sociale de la société est fixée à L-4550 Oberkorn, 6, rue de l'Eau.

*Frais*

Les frais et honoraires qui incombent à la société en raison du présent acte s'élèvent à HUIT CENTS EUROS (800,- EURO).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

*Frais*

Les frais et honoraires qui incombent à la société en raison du présent acte s'élèvent à HUIT CENTS EUROS (800,- EURO).

Dont acte fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Schaul, Lehnens, Azzeri, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2011. Relation: EAC/ 2011/ 7704. Reçu: soixante-quinze euros 75,00,- €.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 2011.

Référence de publication: 2012019571/73.

(120024461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

**Lyrics Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 166.632.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of January.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

There appeared:

Vacon Properties S.A., a company incorporated under the laws of Panama, with registered office at East 54<sup>th</sup> Street, Arango Orillac Building, 2<sup>nd</sup> Floor, Panama-City, Republic of Panama, registered with the Registro Publico de Panama under number 520207,

represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

## I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Lyrics Holding S.à r.l. (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

### Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

### Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

**Art. 10. Representation.**

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the joint signatures of any two managers of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

**Art. 11. Liability of the managers.**

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

**IV. General meetings of shareholders****Art. 12. Powers and Voting rights.**

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

**Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.**

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits**

### **Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

### **Art. 15. Statutory / External auditor.**

15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.3 The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.4 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

### **Art. 16. Allocation of Profits.**

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## **VII. General provision**

18. Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2012.

### *Subscription - Payment*

Thereupon,

Vacon Properties S.A., prenamed and represented as stated above declares to subscribe to the twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Patrick MOINET, born on July 6, 1975 at Bastogne (Belgium), having his professional address at 37, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg.

- Mr. Benoît BAUDUIN, born on March 31, 1976 at Messancy (Belgium), having his professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Vacon Properties S.A., une société de droit panaméen avec siège social au East 54<sup>th</sup> Street, Arango Orillac Building, 2<sup>nd</sup> Floor, Panama-City, République du Panama, enregistré au Registro Publico de Panama sous le numéro 520207, représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination Lyrics Holding S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

#### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valable et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

#### Art. 10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par les signatures conjointes de deux gérants de la Société.

10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

#### Art. 11 Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dom-

mages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

#### **IV. Assemblées générales des associés**

##### **Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.**

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

##### **Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.**

13.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

#### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

14.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

#### **Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprise.**

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4 Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

#### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

### **VII. Dispositions générales**

18. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2012.

#### *Souscription et Libération*

Sur ces faits,

Vacon Properties S.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

35112

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent euros.

*Résolutions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 37, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg.

- Monsieur Benoît BAUDUIN, né le 1<sup>er</sup> mars 1976 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Alain THILL, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 janvier 2012. Relation GRE/2012/433. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012017373/535.

(120021335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

---

**Luxembourg Invest Properties S. A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 165.652.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63697 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019541/10.

(120024761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Luxglobal Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 159.893.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 09 février 2012.

Référence de publication: 2012019542/10.

(120024488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Luxglobal Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 160.089.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 09 février 2012.

Référence de publication: 2012019543/10.

(120024597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Lynor's S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 28.974,28.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 153.309.

—  
RECTIFICATIF

*Référence dépôt B153309 – L120014910 déposé le 25/01/2012*

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019544/11.

(120024595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**La Grande Blanche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 107.737.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil de gérance du 16 janvier 2012*

Est nommé président du conseil de gérance, la durée de son mandat sera fonction de celle de son mandat de gérant et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles:

- Monsieur Marc VANHELLEMONT, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019545/13.

(120024168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Laboratoires de Biologie Végétale Yves Rocher S.A., Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 66.175.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012019547/10.

(120024345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**La Saisiaz Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 149.049.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 janvier 2012*

Est nommé président du conseil d'administration, la durée de son mandat sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles:

- Madame Séverine DESNOS, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019546/13.

(120024177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Les Intages Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 159.313.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 janvier 2012*

Est nommé président du conseil d'administration, la durée de son mandat sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles:

- Madame Séverine DESNOS, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019548/13.

(120024174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**LIB Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 51.507.

Je soussigné, Alma Thomas, démissionne en tant qu'administrateur de la société ci-dessus mentionnée avec effet spécifié sur cette lettre.

Le 31 janvier 2012.

Alma Thomas.

Référence de publication: 2012019550/10.

(120024035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Licarca S.A., Société Anonyme,  
(anc. Daleo Investment S.A.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 139.713.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 09 février 2012.

Référence de publication: 2012019551/11.

(120024607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Lion-Intergestion, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 27.033.

Je vous informe par la présente de ma démission en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la société Lion Intergestion avec effet au 30 décembre 2011.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Jean-François ABADIE.

Référence de publication: 2012019552/10.

(120024518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Lucbeteiligung AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 61.325.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 8 novembre 2011*

La société H.R.T. REVISION S.A., dont le siège social est au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, est révoquée en tant que Commissaire aux Comptes avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Monsieur Eric HERREMANS, né le 03 juin 1941 à Bruges (Belgique), avec adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est nommé Commissaire aux Comptes en remplacement de H.R.T. REVISION S.A., avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2014.

Pour la société

LUCBETEILIGUNG AG

Référence de publication: 2012019554/16.

(120024359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

**Proprio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.960.

—  
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 janvier 2012:

- Est confirmée avec effet immédiat la révocation du mandat de Dirk Dhondt, comme Administrateur de Proprio S.A.
- Est acceptée avec effet immédiat la démission de la société Fides Financial Services S.A. de son poste d'Administrateur de Proprio S.A.
- Est confirmée, avec effet immédiat la nomination de la société Strategic Development S.A., ayant son siège social 4, rue du Pont, L-9650 Esch-sur-Sûre, enregistrée sous le numéro B 96421 comme administrateur de Proprio S.A. jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Pour Proprio S.A.

Référence de publication: 2012019622/17.

(120024197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

**Swiss Life Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.334.

—  
*Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration de la Société du 1<sup>er</sup> février 2012*

1. Délégués à la gestion journalière

Conformément aux articles 11 et 12 des Statuts de la Société et suite à la résolution circulaire du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> février 2012, les administrateurs de la Société ont acté, avec effet immédiat:

- La démission de Monsieur Martin Tschopp en tant que délégué à la gestion journalière de classe A;
- La nomination de Monsieur Beat Reichen, de nationalité suisse, né à Frutigen (Suisse) le 18 février 1958 et demeurant professionnellement au 25, Route d'Arlon L-8009 Strassen (Luxembourg), en tant que délégué à la gestion journalière de classe A pour une durée indéterminée.

La Société sera engagée par la signature conjointe de Monsieur Beat Reichen et celle d'un autre délégué à la gestion journalière pour tout acte dans les limites de son objet social et de la loi luxembourgeoise.

Vis-à-vis des tiers, les délégués à la gestion journalière auront tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social et dans la mesure où les termes des Statuts auront été respectés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Swiss Life Participations Luxembourg S.A.

Javier Lastra

Membre du Comité de Direction

Référence de publication: 2012020826/25.

(120026112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

**TK Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.406.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 7 février 2012*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg;

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg.

Le mandat de Monsieur Guy HORNICK n'a pas été renouvelé.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 février 2012.

Référence de publication: 2012020737/22.

(120026132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

---

**Lux Business Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 79.709.

---

La liste des Fondés de pouvoir A et B a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012019555/13.

(120024215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Lux Kapitalmarkt Management AG, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 132.017.

---

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 29 juillet 2011, le mandat de commissaire aux comptes confié à la société EUROPEAN AUDIT a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2013.

Référence de publication: 2012019556/9.

(120024641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Lux Konzern S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 80.993.

---

La liste des Fondés de pouvoir A et B a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012019557/13.

(120024216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Birchco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 118.153.

—  
*Cession de parts*

Avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2011, un changement dans l'actionnariat de la société ci-dessus a eu lieu comme suit:  
M. David DOWLING, détenant de 196 parts sociales de classe B dans la société ci-haut mentionnée, a cédé la totalité de ses parts à M. Patrick DORAN.

Dès lors, les associés et la répartition des parts sociales est à inscrire comme suit:

MARCHMONT PACKAGING EXPORTS LTD . . . . .	2.040 parts sociales de classe A
Patrick DORAN . . . . .	1.764 parts sociales de classe B
Karen DORAN . . . . .	196 parts sociales de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 2 février 2012.

Référence de publication: 2012019855/19.

(120024829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

**Luxadvise S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.983.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 7 février 2012*

*Résolution unique*

L'assemblée décide de remplacer l'administrateur démissionné et de nommer Monsieur Giancarlo Telesforo, né à Paris le 19 décembre 1973, domicilié professionnellement à 51, rue Albert 1<sup>er</sup>, L-1117 Luxembourg, comme administrateur unique jusqu'à l'approbation du bilan de l'exercice 2012.

Référence de publication: 2012019558/12.

(120024695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Luxestyle S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Luxestyle S.A.).**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 114.812.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 08 février 2012.

Référence de publication: 2012019559/11.

(120023974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**LVD Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 164.510.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 janvier 2012*

Est nommé président du conseil d'administration, la durée de son mandat sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles:

- Madame Séverine DESNOS, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019560/13.

(120024182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**M.M.R. Fruit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 82.120.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration tenu le 02 novembre 2011*

Monsieur Pierre Monteux est élu Président du Conseil d'administration et est nommé délégué à la gestion journalière pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année 2017.

Pour extrait conforme

P. Monteux

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012019563/13.

(120024767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 57.914.125,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

—  
In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of January.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 32897 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins,

here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 26 January 2012; and

2. LSF Lux Holdings XII, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered under the number 39312 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins,

here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 26 January 2012;

collectively referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "Lone Star Capital Investments S.à r.l." (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Schwachtgen, dated 14 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 311 of 22 March 2003, amended several times and for the last time by a deed of notary Maître Martine Schaeffer dated 30 December 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders declare that the entire corporate share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda. The Shareholders waive the convening notice as they declare having been previously informed about the agenda of the meeting.

*Agenda*

1. Registration of the share capital increase of 20 January 2012 decided under the authorised share capital;
2. Reduction of the share capital from its current amount of EUR 57,924,375 to an amount of EUR 57,914,125 by the cancellation of 2 class HH-2 shares, 1 class A-7 share, 24 class LL-3 shares, 18 class F-4 shares and 37 class GG-3 shares;
3. Rectification of paragraph b. of the fifth resolution and lines 65. and 70. of the list of share classes in the seventh resolution taken at the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held in front of Maître Martine Schaeffer on 30 December 2011; and
4. Amendment of article 6 of the articles of association.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

### *First resolution*

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 20 January 2012, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 52,250 (fifty-two thousand two hundred fifty euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 57,872,125 (fifty-seven million eight hundred seventy-two thousand one hundred twenty-five euro) represented by 462,977 (four hundred sixty-two thousand nine hundred seventy-seven) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 82 (eightytwo) classes, to an amount of EUR 57,924,375 (fifty-seven million nine hundred twenty-four thousand three hundred seventy-five euro) represented by 463,395 (four hundred sixty-three thousand three hundred ninety-five) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 82 (eighty-two) classes;

b. to pay a share premium of an amount of EUR 59.23 (fifty-nine euro and twenty-three cent); and

c. to issue 418 (four hundred eighteen) new class D-4 shares (the New D-4 Shares) with a par value of EUR 125 (one hundred and twentyfive euro) each.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings XII, Ltd. of its preferential subscription rights, (ii) the subscription to, and payment of, the New D-4 Shares and the payment of the share premium by Lone Star Global Holdings, Ltd..

The payment of the New D-4 Shares and of the share premium has been made for value on 20 January 2012 by Lone Star Global Holdings, Ltd. evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 57,924,375 (fifty-seven million nine hundred twenty-four thousand three hundred seventy-five euro) as of 20 January 2012.

### *Second resolution*

The Shareholders resolve to reduce the nominal share capital of the Company from its current amount of EUR 57,924,375 (fifty-seven million nine hundred twenty-four thousand three hundred seventy-five euro) represented by 463,395 (four hundred sixty-three thousand three hundred ninety-five) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 82 (eighty-two) classes, by an amount of EUR 10,250 (ten thousand two hundred fifty euro)

to an amount of EUR 57,914,125 (fifty-seven million nine hundred fourteen thousand one hundred twenty-five euro), represented by 463,313 (four hundred sixty-three thousand three hundred thirteen) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 82 (eighty-two) classes,

by way of:

a. cancellation of 2 (two) class HH-2 shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd., and reimbursement to Lone Star Global Holdings, Ltd. of an amount of EUR 250 (two hundred fifty euro) by way of set-off (compensation) against a receivable in a corresponding amount held by the Company against Lone Star Global Holdings, Ltd.;

b. cancellation of 1 (one) class A-7 share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro), being held by Lone Star Global Holdings, Ltd., reduction of the Company's share premium account by an amount of EUR 21.30 (twenty-one euro and thirty cent) and reimbursement to Lone Star Global Holdings, Ltd. of an amount of EUR 146.30 (one hundred forty-six euro and thirty cent) by way of set-off (compensation) against a receivable in a corresponding amount held by the Company against Lone Star Global Holdings, Ltd.;

c. cancellation of 24 (twenty-four) class LL-3 shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd. and reimbursement to Lone Star Global Holdings, Ltd. of an amount of EUR 3,000 (three thousand euro);

d. cancellation of 18 (eighteen) class F-4 shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd. and reimbursement to Lone Star Global Holdings, Ltd. of an amount of EUR 2,250 (two thousand two hundred fifty euro); and

e. cancellation of 37 (thirty-seven) class GG-3 shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd. and reimbursement to Lone Star Global Holdings, Ltd. of an amount of EUR 4,625 (four thousand six hundred twenty-five euro).

### *Third resolution*

The Shareholders note that paragraph b. in the fifth resolution taken at the extraordinary meeting of the shareholders of the Company, held on 30 December 2011 before Maître Martine Schaeffer, having the number 3326 of her Répertoire, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and registered with the Administration de

l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, on January 4, 2012, with the relation LAC/2012/700, and deposited on January 12 2012 under number L120007487, with the Luxembourg Trade and Companies Register,

incorrectly states that the Shareholders decided to cancel 1,160 (one thousand one hundred sixty) class G-4 shares, whereas it should have been 1,160 (one thousand one hundred sixty) class B-4 shares.

Hence, the English version of paragraph b. in the fifth resolution of the aforementioned notarial deed should read as follows:

"b. cancellation of 1,160 (one thousand one hundred sixty) class B-4 shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twentyfive euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd. and reimbursement to Lone Star Global Holdings, Ltd. of an amount of EUR 145,000 (one hundred forty-five thousand euro);"

Furthermore, the Shareholders note that, as a result of the aforementioned material mistake, the total number of class B-4 shares and class G-4 shares as referred to in respectively line 65. and line 70. of the list of share classes in the seventh resolution of the aforementioned notarial deed are incorrect and need to be rectified.

Hence, the English version of lines 65. and 70. of the list of share classes in the seventh resolution of the aforementioned notarial deed should read as follows:

Line 65.:

"65. 17,375 class B-4 shares;"

Line 70.:

"70. 7,498 class G-4 shares;"

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders decide to amend Article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows in its English version:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR EUR 57,914,125 (fifty-seven million nine hundred fourteen thousand one hundred twenty-five euro), represented by 463,313 (four hundred sixty-three thousand three hundred thirteen) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided in classes as follows:

1. 610 class B shares;
2. 5,055 class C-1 shares;
3. 1,515 class E-1 shares;
4. 549 class F-1 shares;
5. 461 class H-1 shares;
6. 690 class I-1 shares;
7. 545 class J-1 shares;
8. 8 class K-1 shares;
9. 9,985 class A-2 shares;
10. 1,271 class B-2 shares;
11. 7,987 class C-2 shares;
12. 5,109 class E-2 shares;
13. 53,423 class H-2 shares;
14. 3,417 class J-2 shares;
15. 2,195 class K-2 shares;
16. 692 class L-2 shares;
17. 15,820 class M-2 shares;
18. 2,530 class P-2 shares;
19. 1,633 class Q-2 shares;
20. 1,101 class R-2 shares;
21. 437 class S-2 shares;
22. 568 class T-2 shares;
23. 11,123 class U-2 shares;
24. 12,986 class V-2 shares;
25. 3,584 class W-2 shares;
26. 5,542 class X-2 shares;
27. 1,431 class Y-2 shares;
28. 598 class Z-2 shares;
29. 509 class AA-2 shares;

30. 1 class BB-2 share;
31. 358 class CC-2 shares;
32. 12 class DD-2 shares;
33. 12 class FF-2 shares;
34. 189 class GG-2 shares;
35. 1,705 class HH-2 shares;
36. 1,050 class A-3 shares;
37. 7,946 class D-3 shares;
38. 4,606 class H-3 shares;
39. 11,664 class I-3 shares;
40. 738 class K-3 shares;
41. 468 class L-3 shares;
42. 9,717 class M-3 shares;
43. 216 class N-3 shares;
44. 2,731 class O-3 shares;
45. 47,852 class Q-3 shares;
46. 3,552 class T-3 shares;
47. 13,566 class U-3 shares;
48. 3,650 class V-3 shares;
49. 502 class W-3 shares;
50. 5,513 class X-3 shares;
51. 440 class Y-3 shares;
52. 416 class AA-3 shares;
53. 38 class BB-3 shares;
54. 9,398 class CC-3 shares;
55. 221 class DD-3 shares;
56. 50 class EE-3 shares;
57. 13 class FF-3 shares;
58. 17,495 class GG-3 shares;
59. 23,559 class HH-3 shares;
60. 378 class II-3 shares;
61. 11,912 class JJ-3 shares;
62. 161 class KK-3 share;
63. 100 class LL-3 shares;
64. 28,814 class A-4 shares;
65. 17,375 class B-4 shares;
66. 9,655 class C-4 shares;
67. 22,343 class D-4 shares;
68. 1,417 class E-4 shares;
69. 4,278 class F-4 shares;
70. 7,498 class G-4 shares;
71. 4,377 class A-5 shares;
72. 1,767 class B-5 shares;
73. 2,457 class C-5 shares;
74. 3,091 class D-5 shares;
75. 71 class E-5 shares;
76. 2 class F-5 shares;
77. 100 class G-5 shares;
78. 10,385 class H-5 shares;
79. 256 class I-5 shares;
80. 16,308 class A-6 shares
81. 39 class B-6 shares; and
82. 1,477 class A-7 shares"

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 32897 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins,

ici représentée par M<sup>e</sup> Paul Berna, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 26 janvier 2012; et

2. LSF Lux Holdings XII, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, enregistrée sous le numéro 39312 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins,

ici représentée par Me Paul Berna, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 26 janvier 2012,

ci-dessous collectivement les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "Lone Star Capital Investments S.à.r.l." (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître Schwachtgen du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 311 du 22 mars 2003, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, en date du 30 décembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour. Les Associés renoncent aux formalités de convocation et déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée.

#### *Ordre du jour*

1. Constatation de l'augmentation de capital du 20 janvier 2012 décidée sous le capital autorisé;

2. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 57.924.375 pour le faire passer à un montant de EUR 57.914.125 par le biais de l'annulation de 2 parts sociales de classe HH-2, 1 part sociale de classe A-7, 24 parts sociales de classe LL-3, 18 parts sociales de classe F-4 et 37 parts sociales de classe GG-3;

3. Rectification du paragraphe b. de la cinquième résolution et des lignes 65. et 70. de la liste des classes de parts sociales figurant dans la septième résolution prises à l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue en date du 30 décembre 2011 devant Maître Martine Schaeffer; et

4. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué précédemment, ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 20 janvier 2012, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 52.250 (cinquante-deux mille deux cent cinquante euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 57.872.125 (cinquante-sept millions huit cent soixante-douze mille cent vingt-cinq euros), représenté par 462.977 (quatre cent soixante-deux mille neuf cent soixante-dix-sept) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 82 (quatre-vingt-deux) classes, à un montant de EUR 57.924.375 (cinquante-sept millions neuf cent vingt-quatre mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 463.395 (quatre cent soixante-trois mille trois cent quatre-vingt-quinze) parts

sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 82 (quatre-vingt-deux) classes;

b. d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 59,23 (cinquante-neuf euros et vingt-trois cents); et

c. d'émettre 418 (quatre cent dix-huit) nouvelles parts sociales de classe D-4 (les Nouvelles Parts Sociales de classe D-4), ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros).

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings XII, Ltd. à son droit de souscription préférentiel, (ii) la souscription et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe D-4 et le paiement de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe D-4 et de la prime d'émission a été effectué le 20 janvier 2012 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription et de la prime d'émission est soumise au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR 57.924.375 (cinquante-sept millions neuf cent vingt-quatre mille trois cent soixante-quinze euros) au 20 janvier 2012.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 10.250 (dix mille deux cent cinquante euros)

pour le faire passer de son montant actuel de EUR 57.924.375 (cinquante-sept millions neuf cent vingt-quatre mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 463.395 (quatre cent soixante-trois mille trois cent quatre-vingt-quinze) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 82 (quatre-vingt-deux) classes,

à un montant de EUR 57.914.125 (cinquante-sept millions neuf cent quatorze mille cent vingt-cinq euros), représenté par 463.313 (quatre cent soixante-trois mille trois cent treize) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 82 (quatre-vingt-deux) classes, par:

a. l'annulation de 2 (deux) parts sociales ordinaires de classe HH-2, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd. et le remboursement à Lone Star Global Holdings, Ltd. d'un montant de EUR 250 (deux cent cinquante euros) par voie de compensation avec une créance d'un même montant détenue par la Société à l'encontre de Lone Star Global Holdings, Ltd;

b. l'annulation de 1 (une) part sociale ordinaire de classe A-7, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros), qui est détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd., la réduction du compte de prime d'émission de la Société par un montant de EUR 21,30 (vingt et un euros et trente cents) et le remboursement à Lone Star Global Holdings, Ltd. d'un montant de EUR 146,30 (cent quarante-six euros et trente cents) par voie de compensation avec une créance d'un même montant détenue par la Société à l'encontre de Lone Star Global Holdings, Ltd;

c. l'annulation de 24 (vingt-quatre) parts sociales ordinaires de classe LL-3, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd. et le remboursement à Lone Star Global Holdings, Ltd. d'un montant de EUR 3.000 (trois mille euros);

d. l'annulation de 18 (dix-huit) parts sociales ordinaires de classe F-4, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd. et le remboursement à Lone Star Global Holdings, Ltd. d'un montant de EUR 2.250 (deux mille deux cent cinquante euros);et

e. l'annulation de 37 (trente-sept) parts sociales ordinaires de classe GG-3, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd., et le remboursement à Lone Star Global Holdings, Ltd. d'un montant de EUR 4.625 (quatre mille six cent vingt-cinq euros).

#### *Troisième résolution*

Les Associés constatent que le paragraphe b. de la cinquième résolution prise à l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 30 décembre 2011 devant Maître Martine Schaeffer, portant le numéro 3326 de son répertoire, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et enregistrée auprès de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, le 4 janvier 2012, sous la relation LAC/2012/700 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 12 janvier 2012 sous le numéro de référence L120007487,

indique par erreur que les Associés avaient décidé d'annuler 1.160 (mille cent soixante) parts sociales de classe G-4, alors qu'il s'agissait d'annuler 1.160 (mille cent soixante) parts sociales de classe B-4.

En conséquence, la version française du paragraphe b. de la cinquième résolution de l'acte prémentionné doit se lire comme suit:

"b. l'annulation de 1.160 (mille cent soixante) parts sociales ordinaires de classe B-4, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd. et le remboursement à Lone Star Global Holdings, Ltd. d'un montant de EUR 145.000 (cent quarante-cinq mille euros);"

En outre, les Associés constatent que le nombre total des parts sociales de classe B-4 et le nombre total des parts sociales de classe G-4, tels qu'indiqués respectivement aux lignes 65. et 70. de la liste des classes de parts sociales figurant dans la septième résolution de l'acte prémentionné sont incorrects en raison de l'erreur matérielle prémentionnée.

En conséquence, la version française des lignes 65. et 70. de la liste des classes de parts sociales figurant dans la septième résolution de l'acte prémentionné doivent se lire comme suit:

Ligne 65.:

"65. 17.375 parts sociales de classe B-4;"

Ligne 70.:

"70. 7.498 parts sociales de classe G-4;"

#### *Quatrième résolution*

A la suite des précédentes résolutions, les Associés de la Société décident de modifier l'Article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 57.914.125 (cinquante-sept millions neuf cent quatorze mille cent vingt-cinq euros), représenté par 463.313 (quatre cent soixante-trois mille trois cent treize) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisé en classes comme suit:

1. 610 parts sociales de classe B;
2. 5.055 parts sociales de classe C-1;
3. 1.515 parts sociales de classe E-1;
4. 549 parts sociales de classe F-1;
5. 461 parts sociales de classe H-1;
6. 690 parts sociales de classe I-1;
7. 545 parts sociales de classe J-1;
8. 8 parts sociales de classe K-1;
9. 9.985 parts sociales de classe A-2;
10. 1.271 parts sociales de classe B-2;
11. 7.987 parts sociales de classe C-2;
12. 5.109 parts sociales de classe E-2;
13. 53.423 parts sociales de classe H-2;
14. 3.417 parts sociales de classe J-2;
15. 2.195 parts sociales de classe K-2;
16. 692 parts sociales de classe L-2;
17. 15.820 parts sociales de classe M-2;
18. 2.530 parts sociales de classe P-2;
19. 1.633 parts sociales de classe Q-2;
20. 1.101 parts sociales de classe R-2;
21. 437 parts sociales de classe S-2;
22. 568 parts sociales de classe T-2;
23. 11.123 parts sociales de classe U-2;
24. 12.986 parts sociales de classe V-2;
25. 3.584 parts sociales de classe W-2;
26. 5.542 parts sociales de classe X-2;
27. 1.431 parts sociales de classe Y-2;
28. 598 parts sociales de classe Z-2;
29. 509 parts sociales de classe AA-2;
30. 1 part sociale de classe BB-2;
31. 358 parts sociales de classe CC-2;
32. 12 parts sociales de classe DD-2;
33. 12 parts sociales de classe FF-2;
34. 189 parts sociales de classe GG-2;
35. 1.705 parts sociales de classe HH-2;

36. 1.050 parts sociales de classe A-3;
37. 7.946 parts sociales de classe D-3;
38. 4.606 parts sociales de classe H-3;
39. 11.664 parts sociales de classe I-3;
40. 738 parts sociales de classe K-3;
41. 468 parts sociales de classe L-3;
42. 9.717 parts sociales de classe M-3;
43. 216 parts sociales de classe N-3;
44. 2.731 parts sociales de classe O-3;
45. 47.852 parts sociales de classe Q-3;
46. 3.552 parts sociales de classe T-3;
47. 13.566 parts sociales de classe U-3;
48. 3.650 parts sociales de classe V-3;
49. 502 parts sociales de classe W-3;
50. 5.513 parts sociales de classe X-3;
51. 440 parts sociales de classe Y-3;
52. 416 parts sociales de classe AA-3;
53. 38 parts sociales de classe BB-3;
54. 9.398 parts sociales de classe CC-3;
55. 221 parts sociales de classe DD-3;
56. 50 parts sociales de classe EE-3;
57. 13 parts sociales de classe FF-3;
58. 17.495 parts sociales de classe GG-3;
59. 23.559 parts sociales de classe HH-3;
60. 378 parts sociales de classe II-3;
61. 11.912 parts sociales de classe JJ-3;
62. 161 parts sociales de classe KK-3;
63. 100 parts sociales de classe LL-3;
64. 28.814 parts sociales de classe A-4;
65. 17.375 parts sociales de classe B-4;
66. 9.655 parts sociales de classe C-4;
67. 22.343 parts sociales de classe D-4;
68. 1.417 parts sociales de classe E-4;
69. 4.278 parts sociales de classe F-4;
70. 7.498 parts sociales de classe G-4;
71. 4.377 parts sociales de classe A-5;
72. 1.767 parts sociales de classe B-5;
73. 2.457 parts sociales de classe C-5;
74. 3.091 parts sociales de classe D-5;
75. 71 parts sociales de classe E-5;
76. 2 parts sociales de classe F-5;
77. 100 parts sociales de classe G-5;
78. 10.385 parts sociales de classe H-5;
79. 256 parts sociales de classe I-5;
80. 16.308 parts sociales de classe A-6;
81. 39 parts sociales de classe B-6; et
82. 1.477 parts sociales de classe A-7."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Berna et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 janvier 2012. LAC/2012/4627. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2012.

Référence de publication: 2012016685/429.

(120020294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

---

**M&G European Property Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 86.034.900,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.471.

Les comptes annuels au 31 juillet 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2012.

Référence de publication: 2012019564/10.

(120024071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Macquarie Global Infrastructure Funds 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.700,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 103.975.

I. Le siège social de l'associé The Trust Company Limited agissant en sa qualité de dépositaire de Macquarie Specialised Asset Management Limited, agissant elle-même en sa qualité d'entité responsable de Macquarie Global Infrastructure Funds II A a changé et est à présent au 20, Bond Street, Level 15, NSW 2000 Sydney, Australie

II. Le siège social de l'associé The Trust Company Limited agissant en sa qualité de dépositaire de Macquarie Specialised Asset Management 2 Limited, agissant elle-même en sa qualité d'entité responsable de Macquarie Global Infrastructure Fund II B a changé et est à présent au 20, Bond Street, Level 15, NSW 2000 Sydney, Australie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012019565/16.

(120024663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Manchioneel Investment Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 22.000,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3, rue Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 162.210.

EXTRAIT

La résolution suivante a été adoptée par le conseil de gérance en date du 25 janvier 2012:

1. Il a été décidé de transférer le siège social du 560A, rue de Neudorf, L- 2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 3, rue Val Ste Croix, L- 1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012019567/16.

(120024540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Milliken Holding Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 145.429.

L'étude d'avocats Weidema van Tol-Luxembourg (agent domiciliataire) informe de la résiliation de la convention de domiciliation conclue le 19 janvier 2009 avec la société Milliken Holding Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.429, ceci avec effet le 1<sup>er</sup> novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2012.

Référence de publication: 2012019572/12.

(120024239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**MeMaLux Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3322 Bivange, 8, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 154.904.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019570/9.

(120023897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**MyKitchen Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1451 Luxembourg, 5, rue Théodore Eberhard.

R.C.S. Luxembourg B 155.166.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2012.

*POUR LA GERENCE*

Signature

Référence de publication: 2012019574/12.

(120024578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Malerbetrieb Schmidt & Schneider S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5480 Wormeldange, 59, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 58.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2012.

Référence de publication: 2012019575/10.

(120024322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Manus S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 28.954.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012019576/13.

(120024317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**MESA Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6581 Rosport, 9, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 114.900.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019582/10.

(120023995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

**MCP-Kanetix III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 20.001,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 163.466.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of December,

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "MCP-Kanetix III S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L2577 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163.466, incorporated by a notarial deed enacted on 4 August 2011, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2690 of 4 October 2011, page 129081.

The meeting is presided by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Solange Wolter, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman acts that:

I.- The sole shareholder is present or represented and the number of shares held by it is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 20,000 (twenty thousand) shares of CAD 1 (one Canadian Dollar) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of CAD 1 (one Canadian Dollar) so as to raise it from its current amount of CAD 20,000 (twenty thousand Canadian Dollars) to CAD 20,001 (twenty thousand one Canadian Dollars) by the issue of 1 (one) new share with a nominal value of CAD 1 (one Canadian Dollar), subject to the payment of a global share premium amounting to CAD 165,289.79 (one hundred sixty-five thousand two hundred ninety Canadian Dollars seventy-nine Cents);

3. Subscription and payment by MCP III Investment S.à r.l. of the new share under resolution 2. above by way of a contribution of a claim amounting to CAD 165,290.79 (one hundred sixty-five thousand two hundred ninety Canadian Dollars seventy-nine Cents);

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the Company's articles of association; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved that the sole shareholder waives its right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to it prior to this meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed of the agenda and considers the meeting being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

#### *Second resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of CAD 1 (one Canadian Dollar) so as to raise it from its current amount of CAD 20,000 (twenty thousand Canadian Dollars) to CAD 20,001 (twenty thousand one Canadian Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of CAD 1 (one Canadian Dollar) each (the "New Share"), subject to the payment of a global share premium amounting to CAD 165,289.79 (one hundred sixty-five thousand two hundred eighty-nine Canadian Dollars seventy-nine Cents) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of a claim amounting to CAD 165,290.79 (one hundred sixty-five thousand two hundred ninety Canadian Dollars seventy-nine Cents) (the "Claim") held by MCP III Investment S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.543 (the "Contributor").

#### *Third resolution*

It is resolved to accept the subscription and payment by the Contributor of the New Share by the contribution in kind of the Claim (the "Contribution").

#### *Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Share in the Company and to pay them up entirely together with the Share Premium by the Contribution.

#### *Description of the contribution*

The contribution made by the Contributor, in exchange of the issuance of the New Shares, represents a claim of an amount of CAD 165,290.79 (one hundred sixty-five thousand two hundred ninety Canadian Dollars seventy-nine Cents) held by the Contributor.

The total value of the contribution in kind made by the Contributor to the Company, which amounts to CAD 165,290.79 (one hundred sixty-five thousand two hundred ninety Canadian Dollars seventy-nine Cents) is allocated as follows:

- CAD 1 (one Canadian Dollars) to the share capital; and
- CAD 165,289.79 (one hundred sixty-five thousand two hundred eighty-nine Canadian Dollars seventy-nine Cents) as share premium.

#### *Evaluation*

The net value of the Contribution is CAD 165,290.79 (one hundred sixtyfive thousand two hundred ninety Canadian Dollars seventy-nine Cents). Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 20 December 2011, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

#### *Evidence of the contributions' existence*

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of resolution 2. above it is resolved to amend article 5.1 of the Company's current articles of association to read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand one Canadian Dollars (20,001 CAD) represented by twenty thousand one (20,001) shares, in registered form, having a par value of one Canadian Dollar (CAD 1) each, all subscribed and fully paid-up."

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand eight hundred Euros (1,800.- EUR).

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingtième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de «MCP Kanetix III S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2577 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.466, constituée suivant un acte notarié du 4 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2690 du 4 octobre 2011, page 129081.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président élit comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont inscrits sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les 20.000 (vingt mille) parts sociales de 1 CAD (un Dollar Canadien) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1 CAD (un Dollar Canadien) pour le porter de son montant actuel de 20.000 (vingt mille Dollars Canadiens) à 20.001 (vingt mille un Dollars Canadiens) par l'émission de 1 (une) nouvelle(s) part(s) sociale(s) d'une valeur nominale de 1 CAD (un Dollar Canadien) moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 165.289,79 CAD (cent soixante-cinq mille deux cent quatre-vingt-neuf Dollars Canadiens soixante-dix-neuf Cents);

3. Souscription et paiement par MCP III Investment S.à r.l. de la nouvelle part sociale suivant la résolution 2. par un apport en nature d'un montant de 165.290,79 CAD (cent soixante-cinq mille deux cent quatre-vingtdix Dollars Canadiens soixante-dix-neuf Cents);

4. Modification consécutive de l'article 5.1 of the des statuts de la Société; et

5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus il est décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition l'associé unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Seconde résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1 CAD (un Dollar Canadien), afin de le porter de son montant actuel de 20.000 CAD (vingt mille Dollars Canadiens) à un montant de 20.001 CAD (vingt mille un Dollars Canadiens) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de 1 CAD (un Dollar Canadien) (la «Nouvelle Part Sociale»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 165.289,79 CAD (cent soixante-cinq mille deux cent quatre-vingt-neuf Dollars Canadiens soixante-dix-neuf Cents), payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), la totalité devant être entièrement libérée par voie d'apport en nature consistant en une créance d'un montant de 165.290,79 CAD (cent soixante-cinq mille deux cent quatre-vingt-dix Dollars Canadiens soixante-dix-neuf Cents) (la «Créance»), détenue par MCP III Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.543 (l'«Apporteur»).

#### *Troisième résolution*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur de la Nouvelle Part Sociale par voie d'apport en nature de la Créance (l'«Apport»).

### *Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire la Nouvelle Part Sociale de la Société et de les libérer entièrement ensemble avec la Prime d'Emission par l'Apport.

### *Description de l'apport*

L'apport réalisé par l'Apporteur, en échange de l'émission de la Nouvelle Part Sociale est composé d'une créance d'un montant de 165.290,79 CAD (cent soixante-cinq mille deux cent quatre-vingt-dix Dollars Canadiens soixante-dix-neuf Cents) et allouée comme suit:

- 1 CAD (un Dollar Canadien) au capital social; et
- 165.289,79 CAD (cent soixante-cinq mille deux cent quatre-vingt-neuf Dollars Canadiens soixante-dix-neuf Cents) à la prime d'émission.

### *Evaluation*

La valeur nette de cet apport en nature est de 165.290,79 CAD (cent soixante-cinq mille deux cent quatre-vingt-dix Dollars Canadiens soixante-dix-neuf Cents). Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 20 décembre 2011, qui sera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

### *Quatrième résolution*

En conséquence de la résolution 2. qui précède, il est décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille un Dollars Canadiens (20.001 CAD), représenté par vingt mille une (20.001) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un Dollar Canadien (1 CAD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

### *Coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à mille huit cents Euros (1.800.- Euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2011. Relation: LAC/2011/59222. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Référence de publication: 2012020595/194.

(120025829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

### **MCPPE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MCPPE S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012019578/11.

(120024616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

**Fimalac Participations sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 154.502.

L'an deux mille onze, le vingt-trois décembre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Fimalac Participations sàrl, avec siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 19 juillet 2010 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1828 du 7 septembre 2010 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carine Grundheber, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 32 (trentedeux euros) en vue de le porter de EUR 7.410.080,- (sept millions quatre cent dix mille quatre-vingt euros) à EUR 7.410.112,- (sept millions quatre cent dix mille cent douze euros) par la création de 2 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 16,- (seize euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, entièrement souscrites et intégralement libérées par versement en espèces.

2. Souscription et libération des 2 parts sociales nouvelles par M. Marc Ladreit de Lacharrière.

3. Modification de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à la somme de sept millions quatre cent dix mille cent douze euros (7.410.112,- €). Il est divisé en quatre cent soixante-trois mille cent trente-deux (463.132) parts sociales, ci-après «Parts», de seize euros (16,- €) de valeur nominale chacune, numérotées de 1 à 463.132, entièrement souscrites, libérées et attribuées aux associés en proportion de leurs apports et en fonction des droits afférents.»

4. Changement de la dénomination de la société de «Fimalac Participations sàrl» en «Fimalac Participations» et modification subséquente de l'article 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Fimalac Participations», ci-après «la Société», régie par les présents statuts et les dispositions légales en vigueur.»

5. Modification des articles 11, 15, 16, 19 (1<sup>er</sup> alinéa) et 27 (dernier alinéa) des statuts pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 11. Mutation par décès.** Les mutations à titre gratuit par décès sont libres entre ascendants, descendants, quel que soit le degré, et collatéraux privilégiés.

Toutes autres mutations à titre gratuit sont réglées par l'article 10 ci-avant.»

« **Art. 15. Pouvoirs de la gérance.**

1. - Le ou les gérants doivent agir dans les limites définies par l'objet social décrit à l'article 4 d'une part et dans l'intérêt social d'autre part.

2. - Le gérant statutaire est investi vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la Société.

Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement et mener à bien toute activité, acte ou opération portant sur tout bien immobilier, où qu'il soit situé.

3. - Les gérants non-statutaires sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir dans le cadre de la gestion journalière des affaires de la Société, au nom de cette dernière, par leur signature conjointe.

4. - Toute opération quelconque envisagée par des gérants non-statutaires pouvant, immédiatement ou à terme, abaisser la participation de la Société dans la société Groupe Marc de Lacharrière en dessous des deux tiers du capital

ou des droits de vote, exige à peine de nullité un accord préalable donné collectivement par les associés aux termes d'une décision extraordinaire écrite.

5.- Tout investissement envisagé par des gérants non-statutaires, sous quelque forme que ce soit, s'avérant non conforme à l'objet principal de la Société tel que décrit à l'article 4 des présents statuts et dont le montant est supérieur à cent mille euros et inférieur à deux millions d'euros, exige à peine de nullité un accord préalable écrit donné par le gérant statutaire ou, à défaut (en cas de décès), un accord préalable donné collectivement par les associés aux termes d'une décision extraordinaire écrite.

Si le montant de cet investissement est supérieur ou égal à deux millions d'euros, il exige à peine de nullité un accord préalable donné collectivement par les associés aux termes d'une décision extraordinaire écrite.

6. - Les gérants peuvent, sous leur responsabilité, engager un ou plusieurs directeurs dont ils déterminent les conditions d'entrée et de départ, les attributions et la rémunération.»

« **Art. 16. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est représentée et se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant statutaire.

Les gérants non-statutaires représentent et engagent valablement la Société dans le cadre de la gestion journalière par leur signature conjointe à deux.

Le gérant statutaire peut, sous sa responsabilité, conférer des pouvoirs spécifiques pour un ou plusieurs objets déterminés à tout mandataire, gérant ou non, personne morale ou physique, qui engagera la Société par sa signature individuelle dans les limites définies aux termes du mandat lui conféré.»

« **Art. 19. Forme et Délais de convocation. (1<sup>er</sup> alinéa).** Les assemblées générales sont convoquées, soit par le gérant statutaire, soit, en cas d'empêchement de celui-ci, par deux gérants non-statutaires agissant conjointement, soit par un ou plusieurs associés possédant ensemble un quart du capital social.»

« **Art. 27. Affectation des résultats. (dernier alinéa).** L'affectation des bénéfices nets distribuables sous forme de dividendes ou en réserves est décidée le cas échéant par les titulaires du droit d'usufruitier, ou à défaut (en cas de décès), à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les associés représentant les trois quarts du capital social.»

6. Démission de Madame Eléonore Ladreit de Lacharrière de ses fonctions de gérant non-statutaire de la Société, et décharge pour l'exécution de son mandat.

7. Nomination de Monsieur Robert Gimenez, directeur financier, demeurant à F-78150 Le Chesnay, 19, rue de Versailles, comme nouveau gérant non-statutaire de la Société.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 32,- (trente-deux euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 7.410.080,- (sept millions quatre cent dix mille quatre-vingts euros) à EUR 7.410.112,- (sept millions quatre cent dix mille cent douze euros) par la création de 2 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 16,- (seize euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, entièrement souscrites et intégralement libérées en numéraire.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée, après avoir constaté que les autres associés ont renoncé à exercer leur droit préférentiel de souscription, décide d'approuver la souscription des 2 (deux) parts sociales nouvelles et leur libération intégrale par Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Intervient ensuite aux présentes Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière, ici représenté par Monsieur Pierre Lentz, prénommé,

agissant en vertu d'une procuration ci-annexée datée du 2011, dont mention ci-avant;

Lequel, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à 2 (deux) nouvelles parts sociales de la Société et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 32,- (trente-deux euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'une attestation bancaire.

### Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à la somme de sept millions quatre cent dix mille cent douze euros (7.410.112,- €). Il est divisé en quatre cent soixante-trois mille cent trente-deux (463.132) parts sociales, ci-après «Parts», de seize euros (16,- €) de valeur nominale chacune, numérotées de 1 à 463.132, entièrement souscrites, libérées et attribuées aux associés en proportion de leurs apports et en fonction des droits afférents.»

### Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de «Fimalac Participations sàrl» en «Fimalac Participations» et de modifier par conséquent l'article 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Fimalac Participations», ci-après «la Société», régie par les présents statuts et les dispositions légales en vigueur.»

### Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 11, 15, 16, 19 (1<sup>er</sup> alinéa) et 27 (dernier alinéa) des statuts pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 11. Mutation par décès.** Les mutations à titre gratuit par décès sont libres entre ascendants, descendants, quel que soit le degré, et collatéraux privilégiés.

Toutes autres mutations à titre gratuit sont réglées par l'article 10 ci-avant.» «Art. 15. Pouvoirs de la gérance.

1. - Le ou les gérants doivent agir dans les limites définies par l'objet social décrit à l'article 4 d'une part et dans l'intérêt social d'autre part.

2. - Le gérant statutaire est investi vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la Société.

Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement et mener à bien toute activité, acte ou opération portant sur tout bien immobilier, où qu'il soit situé.

3. - Les gérants non-statutaires sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir dans le cadre de la gestion journalière des affaires de la Société, au nom de cette dernière, par leur signature conjointe.

4. - Toute opération quelconque envisagée par des gérants non-statutaires pouvant, immédiatement ou à terme, abaisser la participation de la Société dans la société Groupe Marc de Lacharrière en dessous des deux tiers du capital ou des droits de vote, exige à peine de nullité un accord préalable donné collectivement par les associés aux termes d'une décision extraordinaire écrite.

5. - Tout investissement envisagé par des gérants non-statutaires, sous quelque forme que ce soit, s'avérant non conforme à l'objet principal de la Société tel que décrit à l'article 4 des présents statuts et dont le montant est supérieur à cent mille euros et inférieur à deux millions d'euros, exige à peine de nullité un accord préalable écrit donné par le gérant statutaire ou, à défaut (en cas de décès), un accord préalable donné collectivement par les associés aux termes d'une décision extraordinaire écrite.

Si le montant de cet investissement est supérieur ou égal à deux millions d'euros, il exige à peine de nullité un accord préalable donné collectivement par les associés aux termes d'une décision extraordinaire écrite.

6. - Les gérants peuvent, sous leur responsabilité, engager un ou plusieurs directeurs dont ils déterminent les conditions d'entrée et de départ, les attributions et la rémunération.»

« **Art. 16. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est représentée et se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant statutaire.

Les gérants non-statutaires représentent et engagent valablement la Société dans le cadre de la gestion journalière par leur signature conjointe à deux.

Le gérant statutaire peut, sous sa responsabilité, conférer des pouvoirs spécifiques pour un ou plusieurs objets déterminés à tout mandataire, gérant ou non, personne morale ou physique, qui engagera la Société par sa signature individuelle dans les limites définies aux termes du mandat lui conféré.»

« **Art. 19. Forme et Délais de convocation. (1<sup>er</sup> alinéa).** Les assemblées générales sont convoquées, soit par le gérant statutaire, soit, en cas d'empêchement de celui-ci, par deux gérants non-statutaires agissant conjointement, soit par un ou plusieurs associés possédant ensemble un quart du capital social.»

« **Art. 27. Affectation des résultats. (dernier alinéa).** L'affectation des bénéfices nets distribuables sous forme de dividendes ou en réserves est décidée le cas échéant par les titulaires du droit d'usufruitier, ou à défaut (en cas de décès), à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les associés représentant les trois quarts du capital social.»

*Sixième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Eléonore Ladreit de Lacharrière de ses fonctions de gérant non-statutaire de la Société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Robert Gimenez, directeur financier, né à Mers El Kébir (Algérie) le 11 septembre 1954, demeurant 19, rue de Versailles, F-78150 Le Chesnay, comme nouveau gérant non-statutaire de la Société, en remplacement de Madame Eléonore Ladreit de Lacharrière, démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (1.000,- €).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Pierre LENTZ, Carine GRUNDHEBER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58759. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2012.

Référence de publication: 2012019440/181.

(120023961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Melbury JS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.013.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019580/9.

(120024052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Menatlas Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.953.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019581/9.

(120024056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Hardstone Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 112.552.

---

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, signé en date du 20 décembre 2011, que la société de droit chypriote, Kantalma Holdings Limited a cédé 141 304 parts sociales, qu'elle détenait dans la société Hardstone Property Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet L-1280 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 112552 à l'autre associé, la société de droit chypriote, Kaytu Holdings Limited, ayant son siège social au 30 Karpenisiou Street, 1660 Nicosia, Cyprus, avec un n° d'immatriculation HE 182632, qui détient suite à cette cession l'intégralité du capital social, représenté par 282 608 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012019796/15.

(120024452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Cobalto S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.188.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 2 février 2012*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 2 février 2012, que:

Après avoir constaté que Monsieur Paolo Bennici s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2012, les Administrateurs restants décident, conformément aux articles 10 et 11 des statuts de la Société et à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Michel Thill, employé privé, né à Arlon (Belgique) le 8 juin 1965, demeurant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, comme Administrateur de la Société, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2012, en remplacement de Monsieur Paolo Bennici, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2012.

COBALTO S.A.

Référence de publication: 2012020407/19.

(120025673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

---

**Lion/Rally Lux 1, Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.056.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012021494/12.

(120027055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

---

**TRE International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 146.276.

—  
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2012.

Référence de publication: 2012021606/10.

(120027192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

---

**TRE Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 146.281.

—  
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2012.

Référence de publication: 2012021608/10.

(120027209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

---